

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 05 avril 2018

Etaient présents :

Monsieur PHILIPPS Clément, Maire

**Mrs SCHNEIDER Jean-Pierre, ROTHERMANN Joël, KRILOFF Sébastien,
WURSTER Henri, BOLLMANN Daniel, MATHIEU Vincent**

Mesdames WEISSENBURGER Joëlle, WESCHLER Laetitia

Mme KOSS Marie-Odile donne pouvoir à M. PHILIPPS Clément

Mme HORNEMANN Katia donne pouvoir à M. KRILOFF Sébastien

1) Compte de gestion 2017

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2017 établi par Monsieur le Trésorier de Drusenheim.

2) Compte Administratif 2017

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications du Maire relatives aux dépenses et aux recettes inscrites dans les deux sections du Compte Administratif pour l'exercice 2017 après que le Maire ait quitté la salle du Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte le compte 2017 qui se présente comme suit :

Section de Fonctionnement :

Total des dépenses :	245.996,08 €
Total des recettes :	375.511,49 €
Excédent :	129.515,41 €

Section d'Investissement :

Total des dépenses :	109.620,76 €
Total des recettes :	133.841,67 €
Excédent :	24.220,91 €

Excédent global : 153.736,32 €

Voté à l'unanimité

3) Affectation du résultat 2017

Le Conseil Municipal considérant que le compte administratif de l'exercice 2017 dégage un résultat global de l'exercice de 153.736,32 € (excédent de fonctionnement 129.515,41 € ; excédent d'investissement 24.220,91 € décide d'affecter le résultat de fonctionnement, soit un montant de 129.515,41 € au compte 1068 en section d'investissement.

4) Budget Primitif 2018

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des prévisions budgétaires du Maire pour l'exercice 2018 et des motifs qui justifient ces propositions tant au niveau dépenses qu'au niveau recettes, après avoir délibéré :

- Votes les prévisions des dépenses et des recettes conformément aux sommes inscrites dans la colonne « votes »

- Arrête le budget comme suit :

Section de Fonctionnement :

Total des dépenses :	282.754,00 €
Total des recettes :	282.754,00 €

Section d'Investissement :

Total des dépenses :	184.185,00 €
Total des recettes :	184.185,00 €

Voté à l'unanimité.

5) Fixation des taux d'imposition 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'augmenter de 1% les taux des deux taxes (taxe d'habitation et taxe foncière bâtie) et de ne pas augmenter la taxe foncière non bâtie portés sur l'état intitulé « Etat de notification des taux d'imposition » pour l'année 2018 à savoir :

Taxe d'habitation :	8,57 %
Taxe foncière (bâti) :	12,03 %
Taxe foncière (non bâti) :	36,48 %

Voté à l'unanimité.

6) Programme de travaux 2018 (ONF)

Le Conseil Municipal après avoir examiné les propositions concernant les devis des comptes et travaux, et après en avoir délibéré, approuve ces devis, comptes et travaux présentés par l'O.N.F., centre de gestion de Haguenau.

7) Don du Conseil de Fabrique à la commune

Le Conseil Municipal après avoir entendu les explication du Maire et après en avoir délibéré, accepte le don du Conseil de Fabrique d'un montant de 10.000 €.

8) Demande de subvention : voyage à Hyères

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications du Maire et après en avoir délibéré décide de ne pas attribuer de subvention pour le voyage à Hyères.

Voté à l'unanimité.

9) Contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Nord

Monsieur le maire expose au conseil municipal la proposition faite par le Département du Bas-Rhin aux communes et établissements publics de coopération intercommunale d'approuver le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Nord pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :

- les enjeux prioritaires du territoire d'action Nord ;
- les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département ;
- les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.

Exposé des motifs :

Le Département du Bas-Rhin propose un nouveau mode de partenariat aux acteurs locaux dans le cadre des Contrats Départementaux de développement territorial et humain.

L'année 2017 a été consacrée à la co-construction d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires et à la définition des enjeux prioritaires qui constitueront la base du partenariat entre le Département et les acteurs locaux pour les quatre années à venir.

Il s'agit de créer les conditions favorables permettant de générer des projets ayant un maximum d'effet levier sur l'attractivité et le développement des territoires, de favoriser les initiatives locales, de concevoir et de faire ensemble dans le respect des compétences et moyens de chacun.

Dans une approche intégrée des politiques publiques, il est proposé que les partenaires conviennent ensemble de mobiliser leurs moyens respectifs sur les enjeux prioritaires. Dans le cadre de ses compétences, le Département mobilisera son ingénierie sous toutes les formes qu'elle revêt, ainsi que ses moyens financiers notamment le Fonds de développement et d'attractivité, le Fonds d'innovation territoriale, le Fonds de solidarité communale, dans une approche intégrée de ses politiques.

Le Contrat Départemental de développement territorial et humain constitue le volet stratégique du partenariat engagé par le Département du Bas-Rhin avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021. Il s'inscrit dans une volonté de co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin et de gouvernance partagée. Il fera l'objet

d'un suivi par l'ensemble des partenaires une à deux fois par an au sein d'un conseil de territoire d'action rassemblant les forces vives du territoire : exécutifs des Communes, des intercommunalités, opérateurs et associations, représentants de la Région et de l'Etat... tout acteur qui souhaite participer à cette réflexion collective et s'inscrire dans les ambitions du partenariat de projet.

Les enjeux prioritaires retenus pour le Territoire d'Action Nord sont les suivants :

- Accompagner l'industrie de demain
- Développer le thermalisme et le tourisme
- Faire de la culture un réel levier d'attractivité
- Aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l'emploi
- Assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes
- Adapter le territoire à l'avancée en âge
- Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public

Le conseil municipal est appelé à délibérer sur ce Contrat-cadre élaboré à l'échelle du territoire d'action Nord qui permet de valider les enjeux prioritaires du territoire et l'engagement à travailler ensemble

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des collectivités locales,

Vu la délibération du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 11 décembre 2017

Vu le projet de contrat de développement territorial et humain du territoire d'action Nord

Considérant l'intérêt pour la commune de s'engager dans la démarche proposée par le Département du Bas-Rhin

DECIDE

- *d'approuver le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Nord pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :*
 - *les enjeux prioritaires du territoire d'action Nord ;*
 - *les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin ;*
 - *les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.*
- *d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention correspondante*
- *de charger Monsieur le maire de mettre en œuvre la présente délibération*

Voté à 7 voix pour et 4 abstention

10) Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées. (CLECT)

Par arrêté préfectoral, les statuts de la communauté de communes ont été modifiés avec effet au 1^{er} janvier 2018. Les nouvelles prises de compétences concernent les contributions au service départemental d'incendie et de secours (SDIS), l'eau et l'assainissement.

Par ailleurs, la définition de l'intérêt communautaire en 2015 a changé à la marge le périmètre d'intervention de la communauté de communes par la rétrocession des courts de tennis à la commune de Sessenheim.

Ces modifications du périmètre de compétences ont été évaluées par la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) le 26 février dernier.

Le rapport de la commission doit être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux, prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le président de la commission. Le rapport est également transmis à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

Dès que les conditions de majorité seront remplies, il appartiendra au conseil communautaire de déterminer le montant des attributions de compensation. Un montant prévisionnel est joint au rapport de la CLECT.

A défaut d'approbation dans le délai de trois mois, le coût net des charges transférées est constaté par arrêté du préfet.

Vu l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes du Pays Rhéna ;

Vu l'article 1609 nonies C –IV et V du code général des impôts régissant la CLECT et l'évaluation des transferts ;

Vu le rapport d'évaluation de la CLECT du 26 février 2018 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le rapport de la CLECT et

PREND ACTE des montants révisés des attributions de compensation (AC) qui seront proposés à la décision du conseil communautaire selon le détail suivant :

<i>Communes</i>	<i>AC définitive (€)</i>
AUENHEIM	58 522
DALHUNDEN	38 024
DRUSENHEIM	1 586 614
FORSTFELD	64 624
FORT-LOUIS	132 295
GAMBSHEIM	1 219 942
HERRLISHEIM	802 545
KAUFFENHEIM	14 861
KILSTETT	666 669
LEUTENHEIM	163 617
NEUHAEUSEL	47 106
OFFENDORF	247 973
ROESCHWOOG	311 961
ROPENHEIM	82 580
ROUNTZENHEIM	59 006
SESSENHEIM	58 532
SOUFFLENHEIM	731 016

STATTMATTEN	2 945
TOTAL	6 288 832